



Le jeudi 19 novembre 2020, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à l'Hôtel de ville, par convocation en date du 10 novembre 2020 et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Président, a délibéré.

La délibération affichée

le : **23 NOV. 2020**

et transmise à la Préfecture

le : **20 NOV. 2020**

est exécutoire

le : **20 NOV. 2020**

Présents (48) : M. Gil AVEROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Stéphane ZECCHI, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, Monsieur Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, Madame Sabine DESMAISON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, Monsieur Jean TORTOSA, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, Monsieur Fabien BISTON, Madame Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Madame Danielle FAURE, Monsieur Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Madame Valérie LEGRÉSY, Monsieur Jean-Michel FORT, M. Ludovic MESNARD, Monsieur Gilbert BLANC, M. Michel LENGLET, Madame Christelle PALLEAU, M. François JOLIVET, Monsieur Thierry DAMIEN.

Excusé(s) (3) : M. Roland VRILLON ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, M. Christophe BAILLIET ayant donné procuration à M. Michel GEORJON.

Absent(s) (2) : M. Dominique DU CREST, Madame Stéphanie ARCHAMBAULT.

4 : Débat d'orientations budgétaires 2021

Introduction

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la collectivité et de mettre en perspective les grandes orientations mises en place au profit des habitants de Châteauroux Métropole.

Introduit par la loi A.T.R. du 6 février 1992, il est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5211-36. Il doit être organisé dans les deux mois précédents le vote du budget, la délibération n'ayant pas de caractère décisionnel.

La loi Notre du 07 août 2017 puis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont introduit de nouvelles règles quant à la forme et au fond du Débat d'Orientations Budgétaires, qui expliquent l'évolution par rapport aux années précédentes du rapport qui vous est présenté.

Cette étape du cycle budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale en ce qu'il permet d'ancrer l'exercice budgétaire à venir dans un contexte plus large.

C'est notamment à cette occasion que sont définies la politique d'investissement et la stratégie financière de la collectivité.

I. Contexte économique

1) International

Au premier semestre 2020, la crise sanitaire induite par la pandémie au coronavirus a plongé l'économie mondiale dans une situation sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions prévisibles en % du PIB des principales économies mondiales entre 2019 et 2021

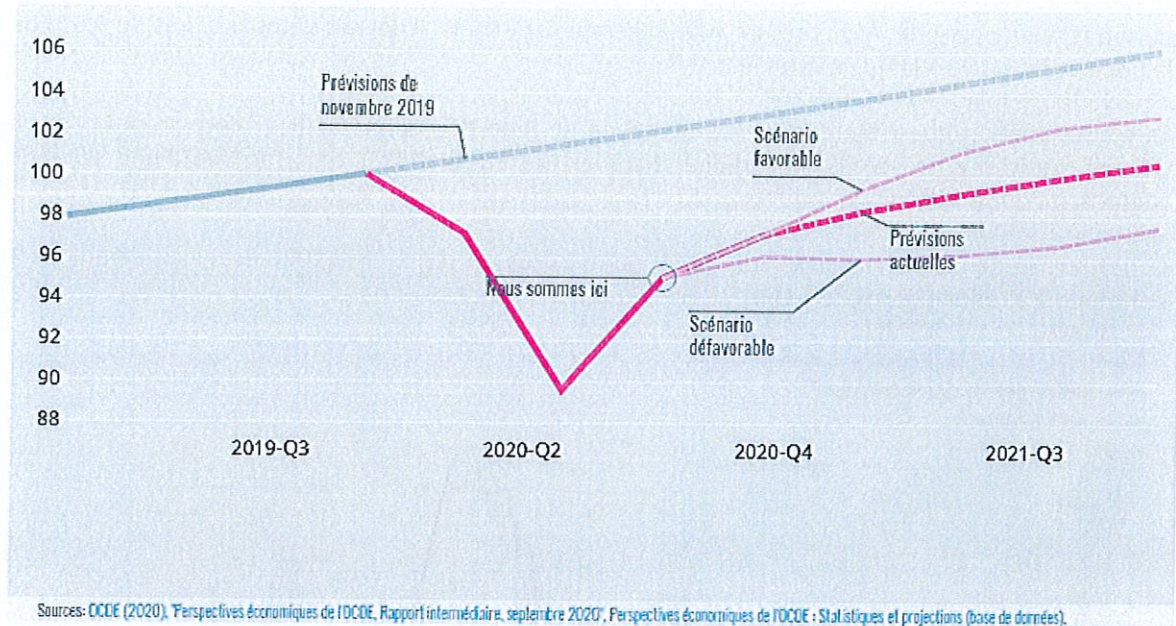
	2019	2020	2021		2019	2020	2021
World	2.6	-4.5	5.0	G20	2.9	-4.1	5.7
Australia	1.8	-4.1	2.5	Argentina	-2.1	-11.2	3.2
Canada	1.7	-5.8	4.0	Brazil	1.1	-6.5	3.6
Euro area	1.3	-7.9	5.1	China	6.1	1.8	8.0
Germany	0.6	-5.4	4.6	India¹	4.2	-10.2	10.7
France	1.5	-9.5	5.8	Indonesia	5.0	-3.3	5.3
Italy	0.3	-10.5	5.4	Mexico	-0.3	-10.2	3.0
Japan	0.7	-5.8	1.5	Russia	1.4	-7.3	5.0
Korea	2.0	-1.0	3.1	Saudi Arabia	0.4	-6.8	3.2
United Kingdom	1.5	-10.1	7.6	South Africa	0.1	-11.5	1.4
United States	2.2	-3.8	4.0	Turkey	0.9	-2.9	3.9

Ainsi, le recul du Produit Intérieur Brut mondial pour 2020 devrait selon les dernières publications s'établir dans une fourchette comprise entre 4,4 % (FMI - octobre 2020) et 4,5 % (OCDE - septembre 2020).

Dans ce contexte global inédit, les situations des différentes aires économiques varient en fonction de leur exposition à la crise sanitaire mais également de facteurs économiques plus intrinsèques : ouverture et intégration aux flux d'échanges internationaux, poids relatif des activités tertiaires, niveau des stabilisateurs sociaux...

La zone euro qui compte des états membres parmi les pays les plus durement impactés par la première vague de contamination connaîtra vraisemblablement une récession plus dure en 2020 que la moyenne des économies mondiales.

L'amélioration de la situation sanitaire constatée dans l'hémisphère nord durant la période estivale a conduit les prévisionnistes à envisager un scénario économique moins alarmiste, avec une reprise plus rapide et soutenue pour 2021 que ce qui pouvait être envisagé au départ.



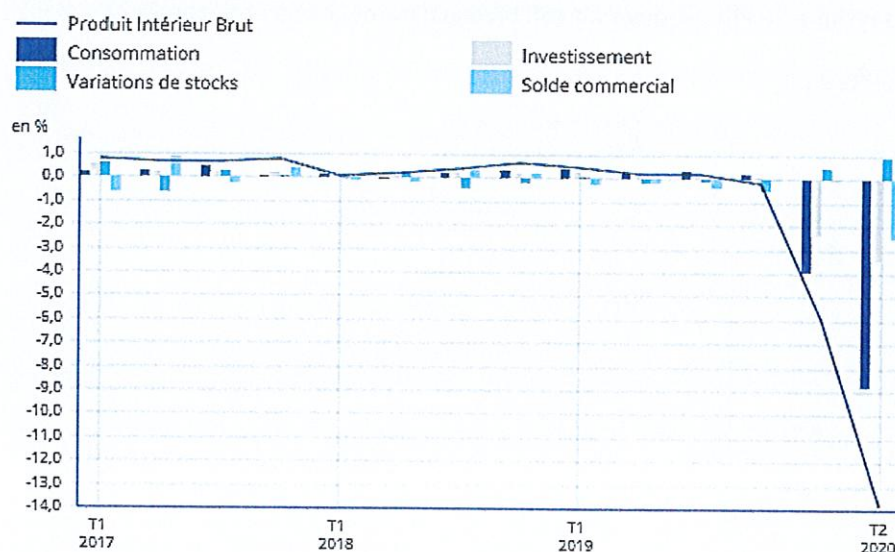
Ces prévisions doivent toutefois être interprétées avec la plus grande prudence dans la mesure où la reprise de l'épidémie constatée ces dernières semaines risque d'avoir un impact économique fort qui conduira peut-être les analystes à revoir leurs prévisions de sortie de crise.

1) National

Dans ce contexte inédit l'économie française a été, en 2020, largement fragilisée. La dégradation des valeurs des principaux agrégats situe la France parmi les plus impactées des économies développées.

Le confinement de près de 2 mois décrété entre la mi-mars et la mi-mai, sa levée progressive associée à des restrictions partielles de circulation jusqu'à la fin du premier semestre, puis la limitation de l'afflux de touristes étrangers durant la saison estivale ont entraîné une chute brutale de l'activité économique.

Le PIB a ainsi reculé de plus de 13 points au deuxième trimestre. Sa diminution globale sur l'année devrait s'établir à près de 9 % par rapport à 2019.



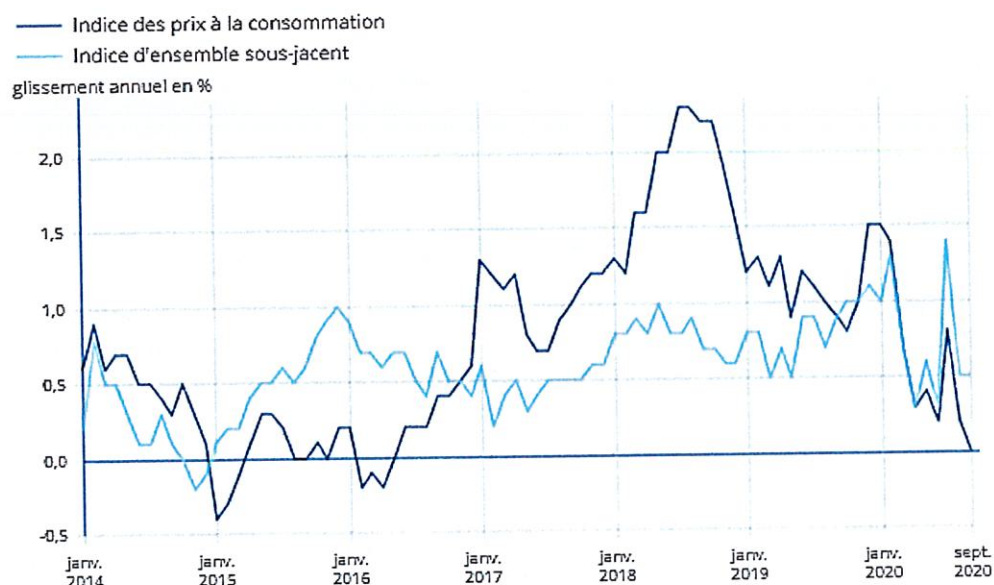
(Source : INSEE)

Accentué par l'arrêt brutal des activités jugées non essentielles, le chômage a largement progressé

durant la même période. Avec près de 800 000 emplois détruits, il devrait s'établir à près de 9,6 % de la population active à la fin de l'année.

La consommation qui a marqué le pas durant la période de confinement a repris avec la saison estivale. Cette reprise semble néanmoins marquer un temps d'arrêt avec l'arrivée d'une seconde vague en période automnale.

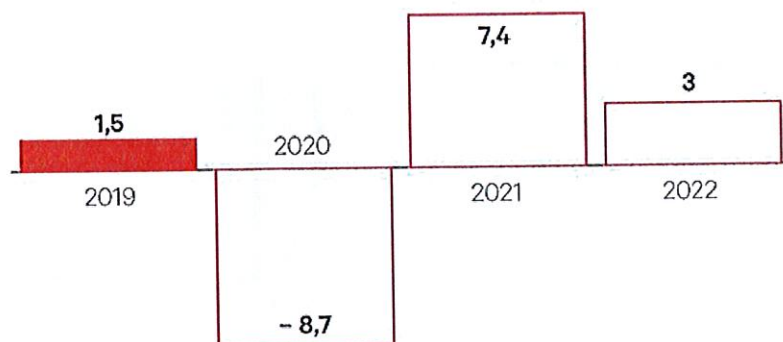
Conséquence de ce climat particulier, l'inflation mesurée en septembre 2020 est globalement nulle par rapport à l'année dernière.



À ce stade, et même s'il convient d'accueillir avec prudence toutes les prévisions se rapportant à 2021 tant les perspectives sanitaires restent floues, il semble que la reprise de l'économie française puisse être plus rapide que ce qui était prévu jusqu'alors.

Les créations d'emplois pour l'année prochaine sont estimées à 320 000. Le PIB progresserait dans une fourchette comprise entre 5,8 % (OCDE – septembre 2020) et 7,4 % (Banque de France – septembre 2020). À ce rythme, le PIB retrouverait son niveau d'avant crise à l'horizon 2022.

Variation annuelle du PIB, en %

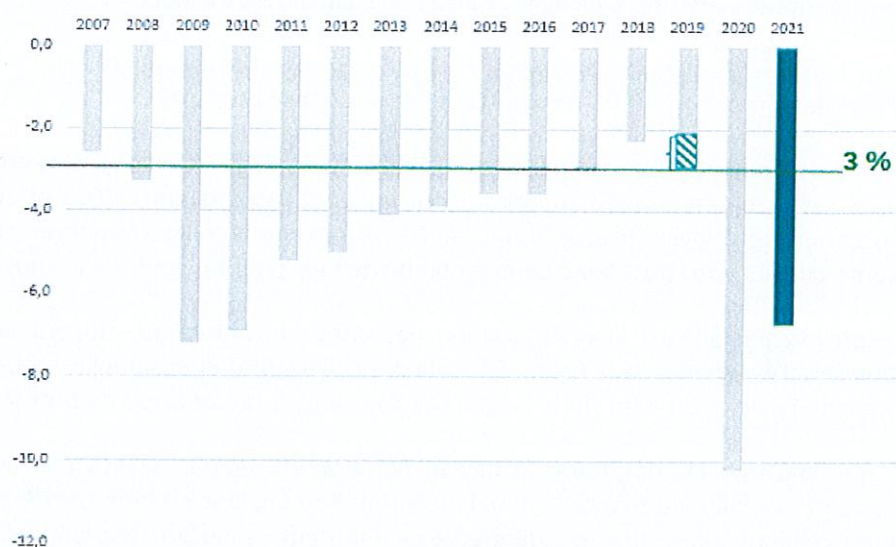


(Source : Banque de France)

2) Projet de loi de finance 2021 (P.L.F. 2021)

D'un point de vue strictement juridique, le Projet de Loi de Finances pour 2021 reste inscrit dans le cadre du rétablissement des grands équilibres du secteur public posé par la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018 qui prévoyait de ramener le déficit public à 1,5 % du PIB en 2020 et 0,3 % en 2022.

L'impératif d'une réponse forte des pouvoirs publics face à un contexte sanitaire inédit a fait temporairement passer au second plan les nécessités de retour à l'équilibre des soldes structurels des administrations publiques.



(en 2019 : partie verte et hachurée = bascule du CICE)

(Source : PLF 2021)

Le déficit public devrait ainsi atteindre 10,2 % et la dette publique et dépasser les 117 % du PIB en 2020.

Le projet de loi de finances postule pour 2021 un déficit de 6,7 % et une dette s'établissant à 116 % du PIB.

Outre une réduction de 10 milliards d'euros en ce qui concerne les « impôts de production », Le P.L.F. intègre dans une mission spécifique près de 42 milliards d'euros (100 milliards au total répartis sur deux ans) de crédits destinés à un plan de soutien qui reposera en priorité sur trois piliers essentiels :

- Verdissement de l'économie
- Compétitivité des entreprises
- Soutien aux plus fragiles

Mesures spécifiques aux Collectivités Territoriales

Le P.L.F. constitue l'un des éléments déterminants des relations entre l'État et les Collectivités Territoriales notamment au travers de la définition des concours financiers qui leur sont attribués.

En 2021, le montant total des prélèvements sur recettes devrait progresser de 2 milliards d'euros et atteindre 43,2 milliards d'Euros (hors crédits du budget général et fraction de T.V.A. reversée aux Régions et Départements).

Cette progression s'explique en partie par la nécessaire compensation aux collectivités de la diminution prévisible des recettes issues de la fiscalité économique décidée dans le cadre du plan de soutien qui représente à elle seule 3,2 milliards d'euros.

En effet, en matière de fiscalité économique, la suppression de la C.V.A.E. régionale s'accompagnera d'une diminution des valeurs locatives des infrastructures industrielles, ainsi que d'une modification de leurs modalités d'actualisation. Ces mesures auront également une répercussion sur les produits perçus par le bloc communal notamment en ce qui concerne la part économique de la T.F.P.B.

De façon plus anecdotique, la taxe finale sur la consommation d'électricité sera centralisée et reversée par quote-part aux collectivités qui la percevaient jusqu'à alors.

En ce qui concerne la fiscalité des ménages, 2021 verra la mise en application de la seconde phase de suppression de la TH pour les ménages sur leur résidence principale.

Après un dégrèvement progressif pour les 80 % des ménages les plus modestes entre 2018 et 2020, cet impôt sera progressivement supprimé pour les 20 % restants entre 2021 et 2023. Il convient à cette occasion de relever qu'à ce stade, la TH restera due sur les résidences secondaires et les logements vacants, sans possibilité de modulation de taux pour les collectivités qui la percevront.

Le PLF prévoit par ailleurs la neutralisation des effets de bords qui auraient été induits à droit constant dans l'évaluation de la richesse fiscale des collectivités et ensembles intercommunaux (avec des répercussions potentielles sur le niveau des concours et mécanismes de transferts financiers).

En ce qui concerne les dotations, le niveau de la D.G.F. semble sanctuarisé avec 26,8 milliards d'euros. Cette stabilité du montant global de la dotation englobe comme ces dernières années, des variations différentielles entre ses différentes composantes. L'effort de péréquation sera accentué par un abondement des Dotations de Solidarité Urbaines (DSU) et Dotations de Solidarité Rurale (DSR) financé par un prélèvement de 180 millions d'euros sur la Dotation Forfaitaire.

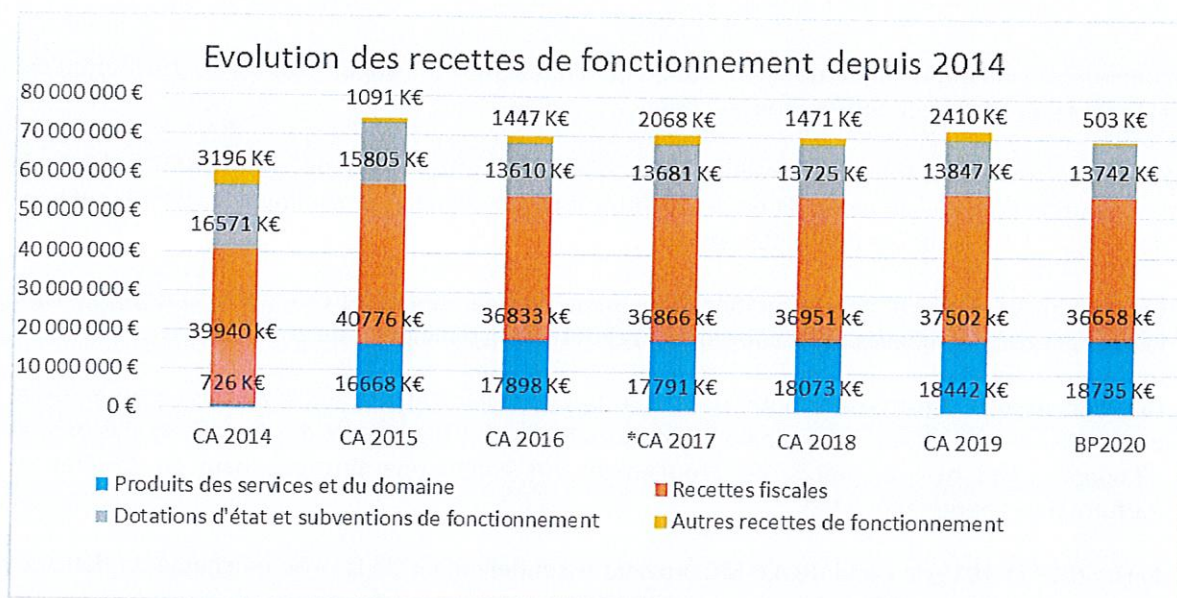
Enfin, après deux ajournements consécutifs, l'automatisation du traitement du FCTVA par l'État au profit des collectivités est de nouveau annoncée à l'horizon 2021.

II. Rétrospective

1) Financière

La mutualisation effective de la ville et l'agglomération datant du 1^{er} janvier 2015, 2014 est utilisée comme l'année de référence pour l'analyse rétrospective.

a) L'évolution des recettes de fonctionnement

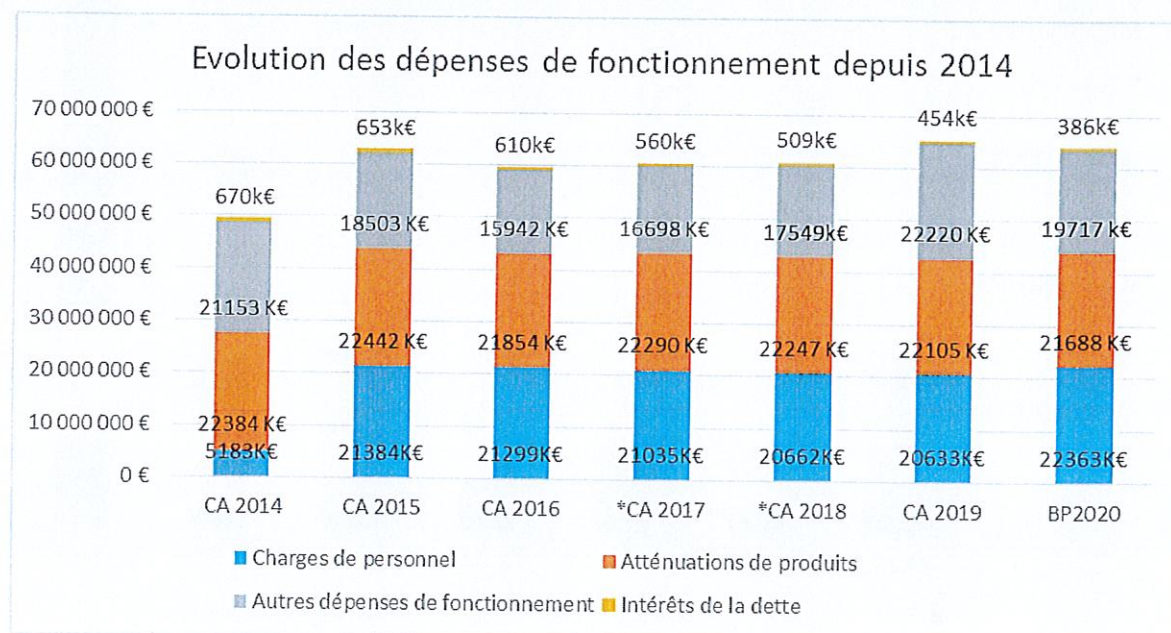


(*montant retraité des 652 K€ de trop versé par la Ville à l'Agglomération)

Au cours de la période 2014-2019, les recettes fiscales sont restées stables avec 38 M€ en moyenne par an. Alors que les dotations d'état et subventions de fonctionnement ont diminuée principalement en 2016 où elles ont baissé de 2,2 M€.

Les produits des services et du domaine qui représentent 25 % en moyenne des recettes de fonctionnement, ont connu une importante croissance entre 2014 et 2015 avec la mutualisation, due au remboursement du coût des services communs par la Ville de Châteauroux.

a) L'évolution des dépenses de fonctionnement



(* montants retraités de la subvention transports urbains 2017 versées en 2018)

Sur la période étudiée (2014-2019), l'évolution majeure des dépenses de fonctionnement est celle des charges de personnel (+ 16,2 M€ entre 2014 et 2015) du fait de la création de fonctions mutualisées et le transfert, au 1^{er} janvier 2015, d'agents de la Ville de Châteauroux aux services

communs de la Communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole. Avec la mutualisation ont été créées quinze directions de services communs.

Alors que les atténuations de produits, composées des attributions de compensation et de la contribution au fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC), ont varié de - 2,62 % à + 2 % sur ces différentes années.

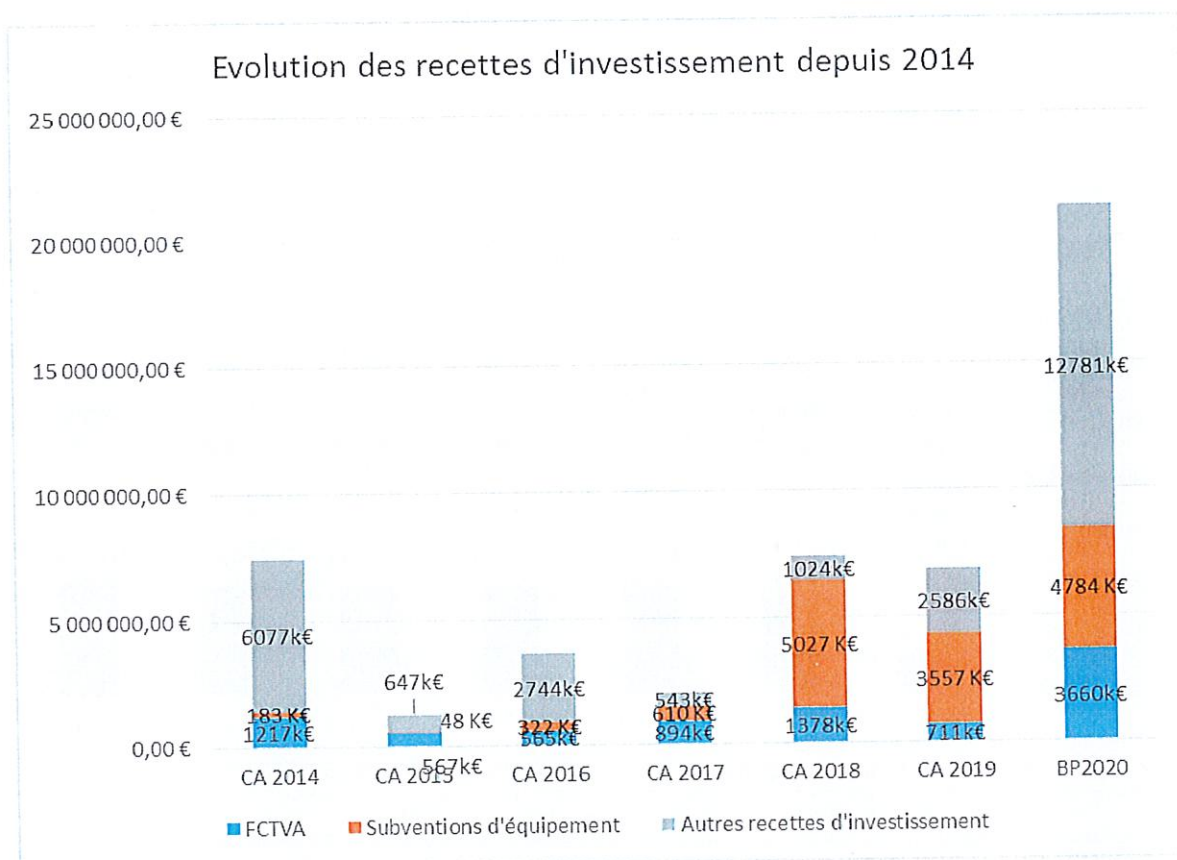
Concernant les autres dépenses de fonctionnement, qui regroupent les charges à caractère général, les charges exceptionnelles et les subventions, elles sont en diminution de 2015 à 2017.

La progression enregistrée à compter de 2018 est essentiellement due aux dépenses exceptionnelles et neutres de 1,3 M€ pour l'agglomération du reversement du produit des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) aux membres du groupement de commande engagés dans le Contrat de Performance Energétique (CPE).

Entre 2018 et 2019, le bond de 4,6 M€ provient essentiellement de la prise en charge du déficit du budget annexe Cœur d'Agglomération par le budget principal.

Les intérêts de la dette diminuent quant à eux tous les ans en moyenne de 43 K€, du fait d'une baisse continue du stock de dette et du désendettement de l'Agglomération sur la période considérée.

a) L'évolution des recettes d'investissement

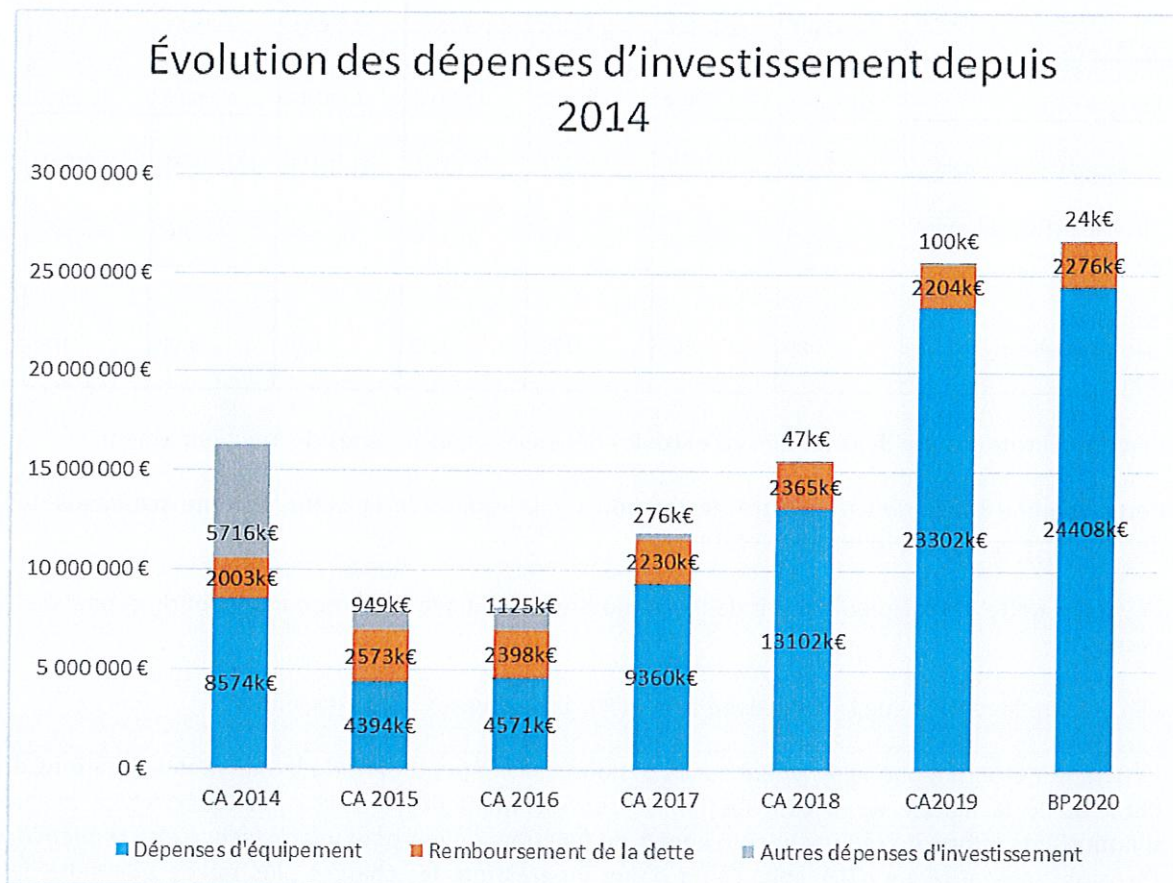


En 2014, la principale recette d'investissement est constituée par le remboursement de l'avance du budget annexe cœur d'Agglo pour 2 628 K€, inscrit en autres recettes d'investissement.

Le FCTVA représente en moyenne sur la période, une recette de 900 K€, celui-ci est proportionnel aux dépenses d'équipement éligibles réalisées.

Quant aux subventions d'équipement, elles progressent nettement (+ 4,4 M€) entre 2017 et 2018 et restent à un niveau élevé en 2019 (3,6 M€) principalement dû aux subventions reçues pour les grands projets tels que le complexe aquatique et le bâtiment de l'Horloge.

a) L'évolution des dépenses d'investissement



Le principal poste des dépenses d'investissement est représenté par les dépenses d'équipement qui, après une stagnation en début de mandat (2015-2016) aux alentours de 5 M€, augmentent plus nettement à partir de 2017 (+ 4,8 M€ par rapport à 2016) du fait d'importants projets tels que Mead Emballages, le complexe aquatique Balsan'éo et le bâtiment de l'horloge. Ces dépenses atteignent 13,2 M€ en 2018 et puis 23,3 M€ en 2019.

Le remboursement de la dette reste quant à lui sensiblement constant avec une moyenne de 2,2 M€ par an.

Concernant les autres dépenses d'investissement, constituées majoritairement des autres immobilisations financières, elles apparaissent plus élevées en 2014 principalement du fait des avances au budget annexe OZANS (4,8 M€). Ensuite elles sont d'environ 1 M€ sur 2015 et 2016 par rapport aux avances faites aux budgets annexes.

L'évolution de l'autofinancement et de la dette

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA prévisionnel 2020
Épargne brute	11 043K€	11 357K€	10 083K€	9 821K€	9 253K€	6 788K€	5 503K€
Remboursement capital de la dette	2 003K€	2 573K€	2 398K€	2 230K€	2 365K€	2 204K€	2 264K€
Épargne nette	9 040K€	8 784K€	7 685K€	7 591K€	6 888K€	4 584K€	3 228K€
Dépenses d'équipement	8 574K€	4 394K€	4 571K€	9 360K€	13 102K€	23 302K€	24 408K€
Épargne nette / dépenses d'équipement	105,44%	199,91%	168,13%	81,10%	52,57%	19,67%	13,22%
Capacité de désendettement en année	1,89	1,66	1,68	1,52	1,76	2,08	4,33

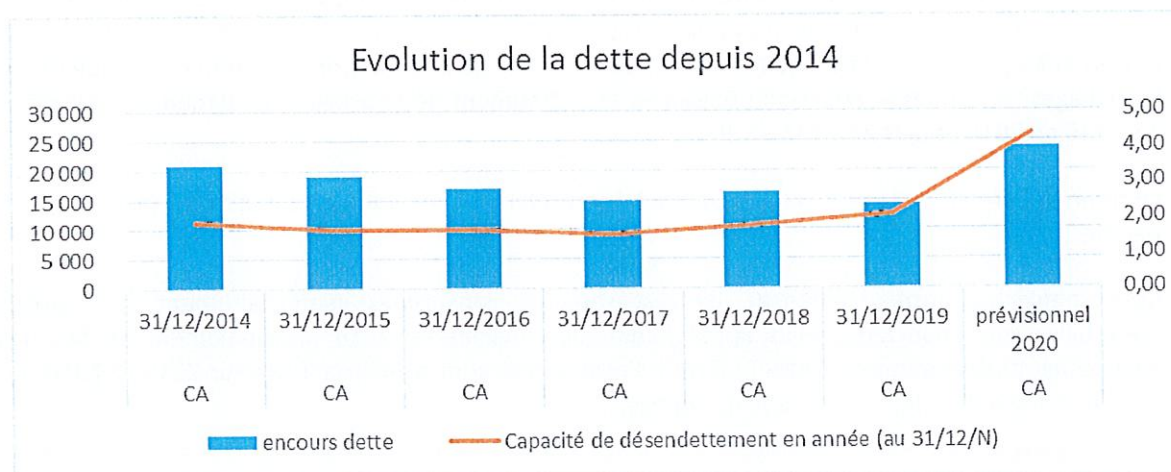
L'épargne brute résulte de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Cette épargne brute doit permettre de rembourser le capital de la dette. Comme schématisé ci-dessus cette épargne a toujours été suffisante.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette.

Elle mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement.

L'épargne nette diminue légèrement sur la période considérée du fait de la baisse des dotations de l'État et de la hausse de la contribution au redressement des finances publiques, et ce malgré d'importants efforts de réduction des charges de fonctionnement pour y faire face. Cette tendance à l'érosion s'accroît en 2019, sous l'effet d'une progression des charges plus rapide que celle des recettes.



Depuis 2015, Châteauroux Métropole n'a pas eu recours à l'emprunt. Par conséquent l'encours diminue d'année en année depuis le début de la période étudiée (2014).

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette consolidée s'établira à 11,9 M€ soit en baisse significative de 16 % par rapport à 2019.

Afin de sécuriser le financement des dépenses d'équipement inscrites et engagées en 2020, un emprunt nouveau d'un montant maximum de 12 M€ sera souscrit d'ici au 31 décembre. Son

décaissement interviendra au fur et à mesure de l'avancement des projets qu'il contribuera à financer.

Dans un souci de prudence, la présentation de l'encours prévisionnel au CA 2020 tient compte de cet emprunt.

Le maintien de ratios de qualité permet à Châteauroux Métropole d'obtenir des engagements financiers des établissements bancaires à des conditions tout à fait avantageuses. En effet, la capacité de désendettement de l'Agglomération au 31.12.2019 s'établissait à 1,94 an quand le plafond national de référence fixé par l'État pour les communes et EPCI à fiscalité propre est de 12 années et que la moyenne des Communautés d'Agglomération est de 4,5 ans en 2017 (source : *Territoires et Finances 2017 – AMF et la Banque Postale*).

1) Ressources Humaines

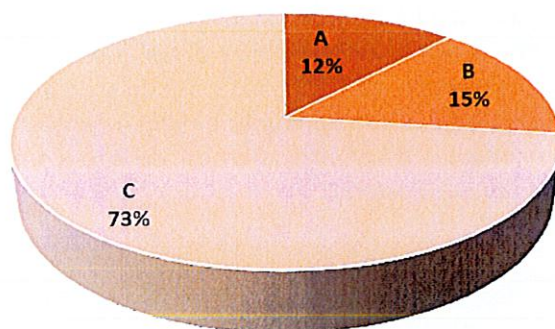
Le tableau qui suit présente l'évolution annuelle des effectifs de Châteauroux Métropole depuis le 31 décembre 2014. La création des services communs à la Ville de Châteauroux et à la Communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2015 a entraîné le transfert vers l'agglomération de plus de 420 agents.

Depuis lors, les effectifs de l'Agglomération n'ont cessé de baisser, passant de 552 agents au 31 décembre 2015 à 517 au 31 décembre 2019 (emplois dits permanents, apprentis et collaborateurs de cabinet), principalement du fait des départs en retraite non remplacés.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'agents au 31/12	129	552	539	529	518	517
Nombre d'équivalent temps plein	127,62	546,31	533,70	524,40	512,7	511,7
Nombre de recrutements externes	5	9	20	8	32	36
Nombre de mobilités internes	0	8	9	11	16	17
Nombre de départs effectifs	4	18	32	33	39	49

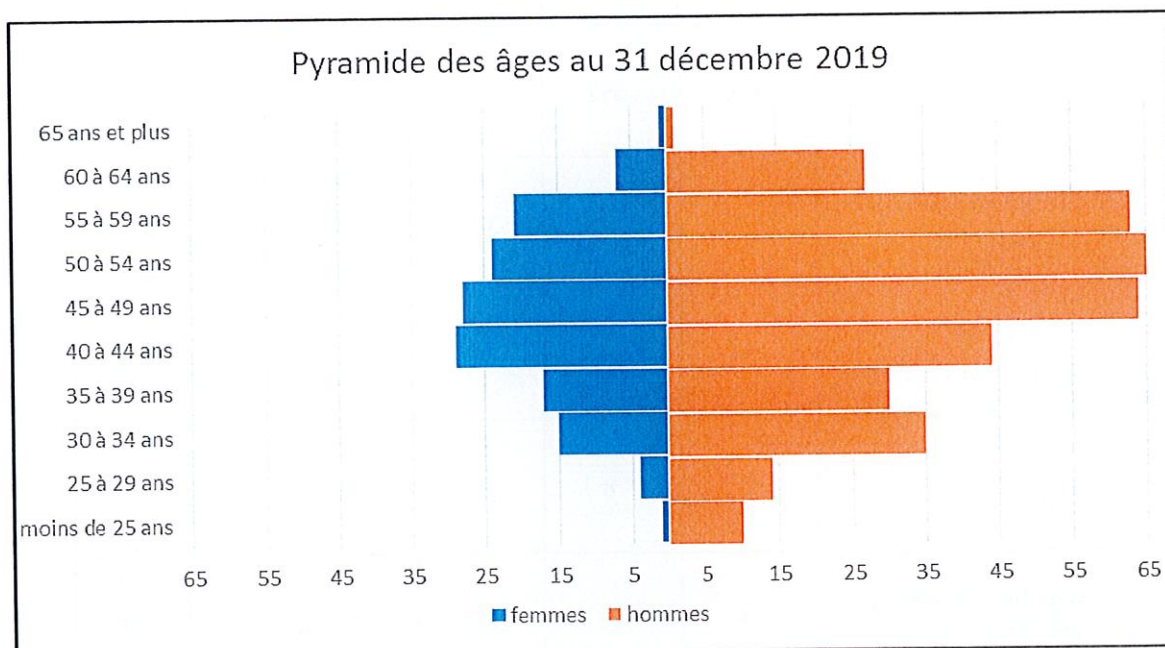
La répartition des effectifs permanents par catégorie à Châteauroux Métropole, au 31 décembre 2019, est de 12 % d'agents de catégorie A, 15 % de catégorie B et 73 % de catégorie C. Pour l'ensemble de la fonction publique territoriale, au 31 décembre 2017, la répartition était de 9,5 % de A, 14,6 % de B et 75 % de C (et 0,9 % hors catégories).

Répartition des effectifs par catégorie à Châteauroux Métropole



La part de contractuels, tous types confondus, au 31 décembre 2019 est de 9 % à Châteauroux Métropole ; au niveau national, au 31 décembre 2017, la proportion de contractuels est de 21 % pour les EPCI (et 17 % pour les communes).

L'âge moyen des agents de Châteauroux Métropole est de 45,6 ans pour les femmes et de 46,7 ans pour les hommes au 31 décembre 2018. Au niveau national, pour les EPCI, il est de 43,5 ans pour les femmes et de 44,2 ans pour les hommes.



Les moins de 30 ans représentent 5,8 % des effectifs de Châteauroux Métropole au 31 décembre 2019, alors qu'ils constituent 11,7 % des effectifs des EPCI au niveau national. Les 50 et plus représentent, à la même date, 42,03 % de l'effectif de Châteauroux Métropole, tandis qu'au niveau national ils ne constituent que 34,3 % des effectifs des EPCI.

14 agents auront atteint l'âge légal de la retraite au 31 décembre 2020, 8 autres au 31 décembre 2021 et 18 au 31 décembre 2022. La pyramide des âges montre que de nombreux départs sont à prévoir dans les 5 ans qui viennent (89 départs potentiels avec l'effectif actuel). À noter toutefois que les agents ayant atteint l'âge légal de départ peuvent choisir de prolonger leur activité, pour une durée supplémentaire de 5 ans au maximum.

En 2019, Châteauroux Métropole respectait ses obligations en matière d'emplois de travailleurs handicapés. En effet, la Communauté d'agglomération employait 47 bénéficiaires de l'obligation de l'emploi, parmi lesquels 3 0agents reconnus travailleurs handicapés, les autres étant des agents bénéficiant d'allocations temporaires d'invalidité ou de rentes pour incapacité permanente, suite à accidents de service ou maladies professionnelles. Ainsi, le taux d'emploi direct était de 9,36 % pour un minimum légal de 6 %.

Au cours de l'année 2019, les agents de Châteauroux Métropole ont suivi un total de 1 043 jours de formation, pour un budget global de 59 871 € (hors formations financées par la cotisation au C.N.F.P.T). Il est à noter que la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 et la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ont profondément réformé le financement des formations par l'apprentissage. Ainsi, les coûts des formations, jusque-là pris en charge presque intégralement par la Région Centre-Val-de-Loire, incombent dorénavant aux employeurs, avec la participation du CNFPT, à hauteur de 50 % d'un plafond spécifique à chaque formation pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2020. Au 31 décembre 2020, Châteauroux Métropole employait 12 apprentis dont 7 par un contrat conclu antérieurement à la réforme, sans participation du CNFPT.

Les arrêts de travail pour cause de maladie ordinaire, d'accidents de travail, de maladies professionnelles et les congés de longue et de grave maladie ont généré 11 841 jours d'absence en 2019, soit un taux d'absentéisme de 6,3 % contre 9,2 % en moyenne dans les collectivités territoriales (hors maternité). Cela représente l'équivalent de plus de 32 agents à temps complet.

Les charges de personnel représentent l'un des principaux postes de dépenses de la section de fonctionnement (31,5 %).

A partir du 1^{er} janvier 2020, un changement de périmètre est intervenu avec :

- la création d'un service commun piscines et installations nautiques auprès de Châteauroux Métropole et le transfert des 25 agents du service ;
- la mutualisation des fonctions support avec le CCAS et le transfert de 3 agents.

Année	Charges de personnel	Recettes de mutualisation	Solde net à la charge de CM
CA 2014	5 182 919,82 €	-	5 182 919,82 €
CA 2015	21 383 903,43 €	15 893 839,89 €	5 490 063,54 €
CA 2016	21 299 105,00 €	15 681 100,74 €	5 618 004,26 €
CA 2017	21 035 357,50 €	15 934 192,26 €	5 101 165,24 €
CA 2018	20 661 690,25 €	14 735 466,58 €	5 926 223,67 €
CA 2019	20 633 012,00 €	14 734 564,00 €	5 898 448,00 €
BP 2020	22 363 020,00 €	14 858 000,00 €	7 505 020,00 €

Perspectives pour 2021 :

Pour fonctionner les services propres de l'Agglomération nécessitent une masse salariale évaluée en 2021 à 3 261 455 € ; les services communs sont évalués à 19 575 050 €. Ainsi, et en incluant les postes de charges liés à la médecine du travail et au recours à des personnels extérieurs au service,

la masse salariale de l'Agglomération pour 2021 est de 23 263 520 € (pour mémoire 22 363 020 € en 2020).

L'augmentation de 4,02% (900 500 €) s'explique par la convergence de plusieurs éléments :

- la poursuite de la mutualisation des missions avec le transfert de 7 agents en 2021 de la Ville vers l'Agglomération (Prévention des risques professionnels, Archives, Protocole, Relations Internationales, Gestion des parkings), soit 346 509€,
- la prévision de recrutements pour le complexe aquatique Balsan'éo projetée à 585 000€,
- l'impact des mesures nouvelles avec l'application de l'indemnité de précarité (estimée à 45 516€) et la mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) (estimée à 52 233€),
- l'impact des mesures réglementaires engagées avec l'application du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) soit 60 805€,
- la prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimé à 0,8% soit 130 953€.

Le total des éléments listés ci-dessus chiffre à 1 221 016 € les coûts qui s'imposent à la collectivité, ce qui met en perspective la maîtrise de la masse salariale, qui permet d'absorber une partie de ces dépenses supplémentaires.

A l'exclusion de l'intégration des agents des piscines et des 7 agents mentionnés ci-dessus, à périmètre constant, les effectifs sont stables. Un tuteur à temps non complet a été recruté pour le campus connecté soit 12 500 € à l'année et le salaire d'un contrôleur de gestion (présence 2 mois en 2020) a été valorisé sur une année complète pour 2021.

De même que la part pour le fonctionnement de la piscine Firmin Bâtisse (340 000 €), le transfert des 7 agents fait varier à la hausse le montant du reversement de la Ville vers l'Agglomération (271 742 €). Néanmoins, il fait baisser le montant de la convention générale qui liait l'Agglomération à la Ville qui ne concerne plus qu'un agent.

Par ailleurs, la collectivité doit absorber la réforme sur le financement de l'apprentissage et la prise en charge des frais de formation pour les contrats d'apprentissage engagés avec la 1^{er} janvier 2020. Cela concerne 7 jeunes pour l'année 2021 et une dépense supplémentaire estimée à 45 503 €. 5 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} septembre 2020 pour lesquels la collectivité va percevoir la participation du CNFPT.

III. Les orientations budgétaires pour 2021.

Si 2021 s'inscrit dans un environnement rendu plus que jamais incertain par les conséquences économiques de la crise sanitaire, il n'en demeure pas moins que cet exercice verra l'aboutissement de projets phares au premier rang desquels figure la mise en service du complexe aquatique Balsan'éo dont l'ouverture au grand public est prévue à la mi-année.

À ce stade de la préparation du projet de BP 2021, les masses financières inhérentes à l'exploitation de Balsan'éo ont été intégrées au budget principal et font l'objet d'une présentation individualisée.

1) Cadrage de la section de fonctionnement

L'enjeu sera pour 2021 de préserver les équilibres de la section de fonctionnement afin de conserver un niveau d'autofinancement suffisant.

Il convient toutefois de souligner que l'évolution incompressible de certains postes de charges ne pourra être totalement compensée par une évolution des recettes.

a) Les principales recettes de fonctionnement

Les ressources de Châteauroux Métropole sont diverses et sont composées, principalement, de la fiscalité perçue sur le territoire de l'agglomération, des produits des services et du domaine, et des dotations d'État.

en €	BP 2020	2021	Dont Balsanéo	2021 périmètre constant	écart / périmètre constant
013 - Atténuations de charges de personnel	10 000	-		-	-100,00%
70 - Produits des services et du domaine	18 734 551	20 955 095	803 994	20 151 101	7,56%
73 - Recettes fiscales	36 657 897	35 303 384		35 303 384	-3,70%
74 - Dotations et subventions	13 742 233	13 957 615		13 957 615	1,57%
75 - Autres Produits de gestion courante	480 930	683 191	21 208	661 983	37,65%
77- Produits exceptionnels	12 000	17 000		17 000	41,67%
Sous Total Recettes Réelles	69 637 611	70 916 285	825 202	70 091 083	0,65%
042 - Recettes d'Ordre	524 254	699 220		699 220	33,37%
Sous Total Recettes Réelles et D'Ordre	70 161 865	71 615 505	825 202	70 790 303	0,90%

Le projet de budget traduit les incertitudes induites par la crise économique sur les finances des EPCI percevant la fiscalité économique. À ce titre, il s'inscrit dans une logique d'évaluation prudente des recettes prévisionnelles.

Les principales recettes supplémentaires sont liées à une mise en exploitation de Balsanéo pendant un semestre.

✓ Les principales recettes fiscales

Les orientations présentées traduisent la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ce point constitue un impératif fondamental dans la mesure où nombre de contribuables locaux ont vu leur situation fragilisée dans le contexte économique perturbé induit par la crise sanitaire.

	CA 2019	BP 2020	Prévisionnel 2021
7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	8 979 195,00	8 943 554,00	8 943 500,00

73221 - FNGIR	5 160 765,00	5 160 000,00	5 160 000,00
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	382 111,00	0,00	0,00
73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	376 772,00	375 000,00	375 000,00
73113 - Taxe sur les Surfaces Commerciales	1 530 801,00	1 250 000,00	1 250 000,00
73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	5 271 914,00	5 200 000,00	3 640 000,00
731114 - FNB	15 748 665,00	15 694 000,00	15 880 000,00
731113 - TAFNB			
731112 - TH			
731111 - CFE			
Total	37 450 223,00	36 622 554,00	35 248 500,00

Le projet de budget sera construit sur des hypothèses très prudentes en ce qui concerne la CVAE et la taxe sur les surfaces commerciales.

✓ Les produits des services et du domaine

Ces produits progresseront en 2021 avec les recettes tirées de l'exploitation du complexe aquatique et les flux de remboursement induits par l'augmentation de la masse salariale du service commun des piscines.

✓ Les concours financiers de l'Etat

	CA 2019	BP 2020	Prévisionnel 2021
74126 - Dotation de compensation des groupements de communes	8 055 166 €	8 050 000 €	8 000 000 €
748313 - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 698 000 €	2 717 316 €	2 650 000 €
74835 - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	815 276 €	810 000 €	850 000 €
Total	11 568 442 €	11 577 316 €	11 500 000 €

b) Les principales dépenses de fonctionnement

en €	BP 2020	2021	Dont Balsanéo	2021 périmètre constant	écart / périmètre constant
011 - Charges générales	8 612 004 €	10 062 106 €	804 630 €	9 257 476 €	7,50%
012 - Charges de personnel	22 363 020 €	23 263 520 €	1 040 000 €	22 223 520 €	-0,62%
014 - Atténuations de produits	21 688 000 €	20 753 690 €		20 753 690 €	-4,31%
65 - Subventions - contributions et indemnités des élus	8 593 116 €	8 955 837 €		8 955 837 €	4,22%
66 - Charges d'intérêts de la dette	385 735 €	665 451 €		665 451 €	72,52%
67 - Charges exceptionnelles	2 512 886 €	755 448 €		755 448 €	-69,94%
Sous Total Dépenses Réelles	64 154 761 €	64 456 052 €	1 844 630 €	62 611 422 €	-2,41%
042 - Dotation aux amortissements	4 943 866 €	5 235 696 €	- €	5 235 696 €	5,90%
Sous Total Dépenses Réelles et D'Ordre	69 098 627 €	69 691 748 €	1 844 630 €	67 847 118 €	-1,81%
virement à la section d'investissement	1 063 238 €	1 923 756 €			

Si le niveau global des charges de fonctionnement progressera en 2021, c'est d'abord en lien avec l'ouverture de Balsanéo.

✓ Les attributions de compensation (AC)

Le mécanisme des attributions de compensation a pour objet de garantir la neutralité financière des transferts de compétences entre un E.P.C.I. et ses communes membres.

Celles-ci représentent 29,9 % des dépenses réelles de fonctionnement du BP 2021, en diminution relative après l'adoption des évaluations de la C.L.E.C.T. dans le cadre du transfert de la piscine à vagues, de la compétence G.E.P.U. et du site des Tourneix.

	CA 2019	BP 2020	Prévisionnel 2021
Attributions de compensation	21 297 932 €	20 768 000 €	19 920 690 €

Dans les atténuations de produits, s'ajoutent aux AC, le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) pour 600 000 € au BP 2021 (contre 650 K€ au BP 2020).

✓ Les subventions versées aux associations

	CA 2019	BP 2020	Prévisionnel 2021
Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	970 197 €	1 029 160 €	1 000 760 €

A ce stade de la construction budgétaire, les concours financiers de l'agglomération au tissu associatif sont envisagés en repli de 2,7 %.

✓ Les principales participations et contributions versées

	CA 2019	BP 2020	Prévisionnel 2021
Service d'incendie	2 882 674 €	2 900 000 €	2 900 000 €
SYTOM	3 610 538 €	3 435 000 €	3 435 000 €
CCAS	104 000 €	104 000 €	104 000 €

✓ Les charges à caractère général

À périmètre constant, les charges à caractère général connaîtront une progression significative. Celle-ci est induite notamment par :

- La progression des charges liées à l'exploitation par l'agglomération de solutions informatiques en mode non propriétaire (S.A.A.S.).
- La progression de la Taxe Générale sur les activités polluantes (T.G.A.P.)
- La prise en charge de coûts directement liés à la crise sanitaire et sa gestion (adaptation de l'environnement de travail des agents, solutions hydro alcooliques, masques, surcoûts des marchés d'entretien ménager,).
- La réalisation d'une étude se rapportant aux conditions d'accueil des gens du voyage.

c) L'exploitation de Balsan'éto

Le tableau ci-dessous retrace les masses financières induites en 2021 par la mise en exploitation du complexe aquatique.

Charges		Produits	
011 - Charges générales	804 630 €	70 - Produits des services et du domaine	803 994 €
012 - Charges de personnel	1 040 000 €	75 - Autres Produits de gestion courante	21 208 €
Sous Total Dépenses Réelles	1 844 630 €	Sous Total Recettes Réelles	825 202 €
Déficit prévisionnel 2021 - 1 019 428 €			

Les recettes de la billetterie sont évaluées sur la base d'une ouverture au public de 6 mois.

Les charges à caractère général, qui incluent la maintenance, les fluides, énergies et vérifications réglementaires, sont quant à elles évaluées sur la base d'un fonctionnement durant 9 mois.

Les dépenses de personnel sont évaluées sur la base du recrutement des équipes à compter de mars 2021.

Le déficit prévisionnel d'exploitation de l'équipement est évalué à 1 M€ pour l'exercice, hors

amortissements qui ne démarreront qu'au 1^{er} janvier 2022. Le déficit prévisionnel 2021 est important du fait du décalage entre la mise en service de l'équipement (générateur de charges) et l'ouverture effective au public (générateur de recettes).

a) Les orientations budgétaires en investissement

L'enjeu sera de porter une politique d'investissement ambitieuse au service du territoire tout en restant en adéquation avec les marges de manœuvre dont dispose la communauté d'agglomération.

L'enveloppe prévisionnelle destinée aux dépenses d'équipement est évaluée à 15,3 M €.

Hors subvention d'équipement aux transports de 3 M€, les dépenses inscrites résultant du plan pluriannuel d'investissement s'élèvent à 12.3 M€. Elles se répartissent comme suit :

En K€	Arbitré 2021	Propositions 2022	Propositions 2023
1. Grands projets	3 168	4 957	1 000
2. Développement économique	470	240	240
3. Aménagement	2 530	4 400	1 740
4. Logement, Habitat et PNRU	800	1 000	1 000
5-1. Voirie	560	4 130	2 945
5-2. Transports, Mobilité	35	1 008	8
6. Gestion des déchets	1 503	595	575
7. Equipements	1 321	1 316	1 266
8 - Réseaux	300		1 900
PNRU	1 599	1 343	1 830
Total général	12 286	18 989	12 504

Celle-ci seront financées par un autofinancement prévisionnel de 7,2 M€.

Un emprunt d'équilibre de 7,4 M€ sera inscrit. Ce montant constitue un maximum qui sera ajusté lors de la reprise des résultats 2020 au budget 2021.

Les subventions d'investissement à percevoir en 2021 sont évaluées à 1,3 M€ et le FCTVA à 1,8M€.

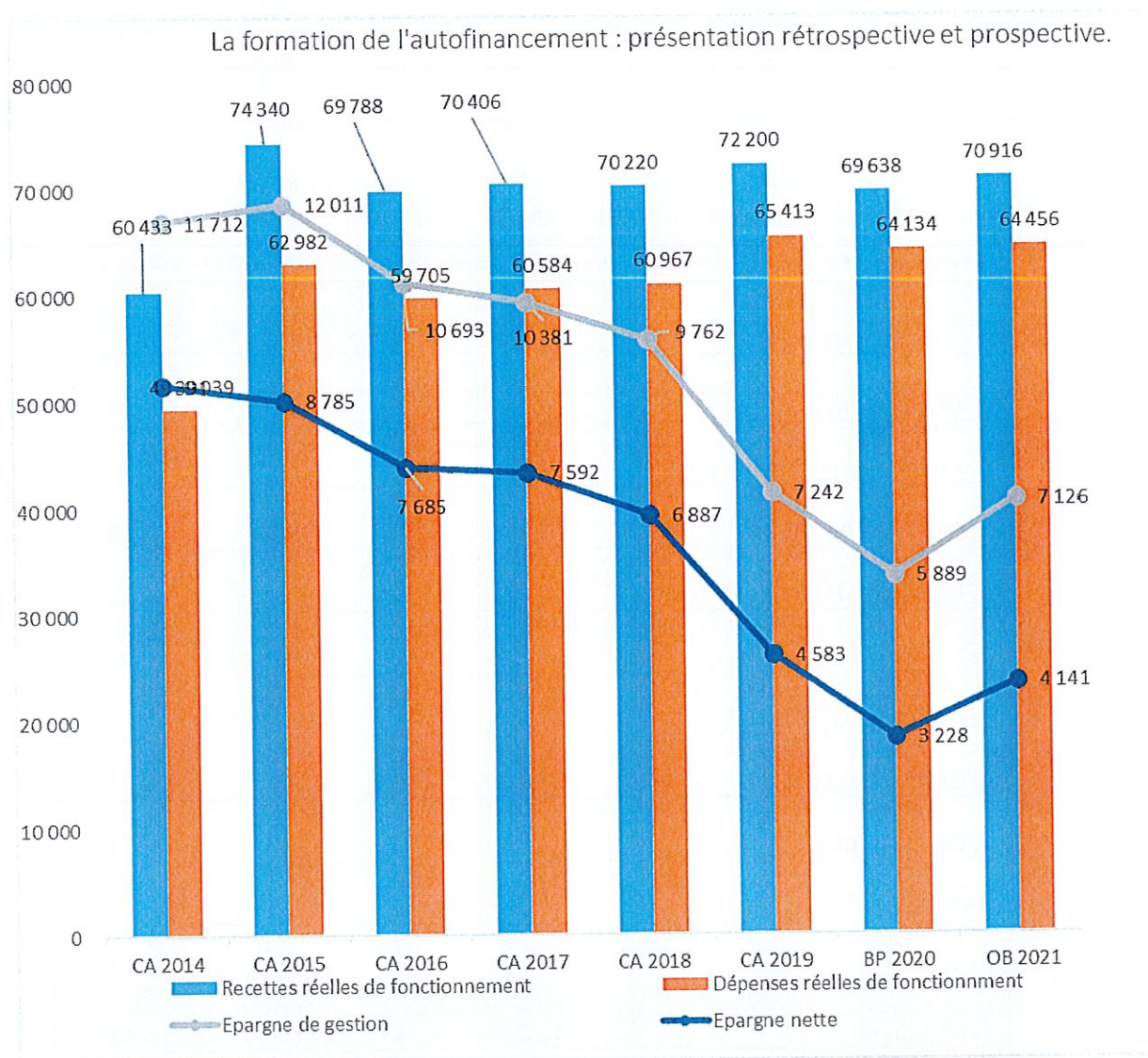
a) Mise en perspective

La situation économique fragilisera sans aucun doute les équilibres budgétaires de l'agglomération en 2021, avec une dégradation des équilibres de la section de fonctionnement et in fine une dégradation des soldes intermédiaires de gestion.

Au-delà des difficultés conjoncturelles, il convient de rappeler que l'objectif reste de conserver une

bonne maîtrise des ratios financiers de la communauté d'agglomération, au premier rang desquels la capacité de désendettement.

Le graphique ci-dessous met en perspective l'évolution de la formation de l'autofinancement sur l'ensemble de la période considérée.



en K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	OB 2021
Encours de dette au 31/12	20 887	18 903	16 906	14 891	16 302	14 097	23 833	21 514
Capacité de désendettement (en année d'autofinancement)	1,9	1,7	1,7	1,5	1,8	2,1	4,3	3,3

La valeur du ratio de désendettement est projetée en 2020 et 2021 en incluant la réalisation et la consolidation d'un nouvel emprunt de 12 M€ dès 2020.

L'objectif reste le plafond de 5 années d'autofinancement nécessaires au désendettement total, soit une valeur largement inférieure aux seuils critiques pour les E.P.C.I. de même strate :

- le seuil de vigilance est estimé à 10 ans,
- le seuil de soutenabilité budgétaire est fixé à 12 ans.

IV. Les budgets annexes

a) Budget annexe du service public de distribution de l'eau potable

Le projet de budget 2021 s'équilibre en fonctionnement à 294 K€ en dépenses réelles contre 1 678 K€ de recettes réelles. L'exploitation permettra de générer 1 385 K€ d'autofinancement qui permettront :

- D'assurer le remboursement de la dette en capital (167 K€)
- De financer des dépenses d'équipement (1 238 K€)

b) Budget annexe du service public d'assainissement

Le projet de budget 2021 s'équilibre en fonctionnement à 826 K€ en dépenses réelles contre 3 345 K€ de recettes réelles. Les exigences sanitaires accrues sur le traitement des boues de station induiront une progression des charges d'exploitation évaluée à 90 K€. L'exploitation générera 2 219 K€ d'autofinancement qui permettront :

- D'assurer le remboursement de la dette en capital (458 K€)
- De financer des dépenses d'équipement (1 830 K€).

c) Budget annexe transports urbains

Le projet de budget 2021 s'équilibre en fonctionnement à 5 977 K€ en dépenses réelles contre 6 168 K€ de recettes réelles (dont 728 K€ de subvention du budget principal). L'exploitation permettra de générer 191 K€ d'autofinancement.

Les dépenses d'équipement s'élèveront à 5 039 K€ financés par la subvention d'investissement du budget principal de 4 008 K€ et par 840 K€ de transfert de droits à déduction à T.V.A.

d) Budget annexe Mach 36

Le projet de budget 2021 s'équilibre en fonctionnement à 552 K€ en dépenses réelles contre 599 K€ de recettes réelles (dont 246 K€ de subvention du budget principal).. L'exploitation permettra de générer 47 K€ d'autofinancement qui permettront de financer autant de dépenses d'équipement.

e) Budget annexe Cap Sud

Le projet de budget 2021 s'équilibre à 9 K€ en fonctionnement qui seront financés par une avance du budget principal.

f) Budget annexe la Martinerie

Le projet de budget 2021 s'équilibre en fonctionnement à 32 K€ en dépenses réelles contre 147 K€ de recettes réelles. L'exploitation permettra de générer 115 K€ d'autofinancement qui permettront de financer la majeure partie des dépenses d'équipement (118 K€).

g) Budget annexe Colbert

Le projet de budget 2021 s'équilibre en fonctionnement à 173 K€ en dépenses réelles contre 652 K€ de recettes réelles. L'exploitation permettra de générer 478 K€ d'autofinancement qui permettront de financer autant de dépenses d'équipement.

h) Budget annexe ZAC Ozans

Le projet de budget 2021 s'équilibre à 81 K€ en dépenses réelles contre 51 K€ de recettes réelles et 30 K€ d'avance du budget principal.

i) Budget annexe Pépinière d'entreprises

Le projet de budget 2021 s'équilibre à 125 K€ en dépenses réelles contre 180 K€ de recettes réelles (dont 24 K€ de subvention du budget principal). L'exploitation permettra de générer 55 K€ d'autofinancement qui permettront :

- Le remboursement des cautions 3 K€
- De financer des dépenses d'équipement (52 K€).

Annexe I – Eléments d'information relatifs à l'endettement.

Les éléments ci-dessous présentent les caractéristiques essentielles de l'encours de dette des différents budgets tel qu'envisagé au 31 décembre 2020.

L'ensemble de l'encours de dette est, tous budgets et produits confondus, classé A-1 au sens de la charte Gissler.

a) Budget principal

Exposition au risque de taux de l'encours de dette existant au 31/12/2020

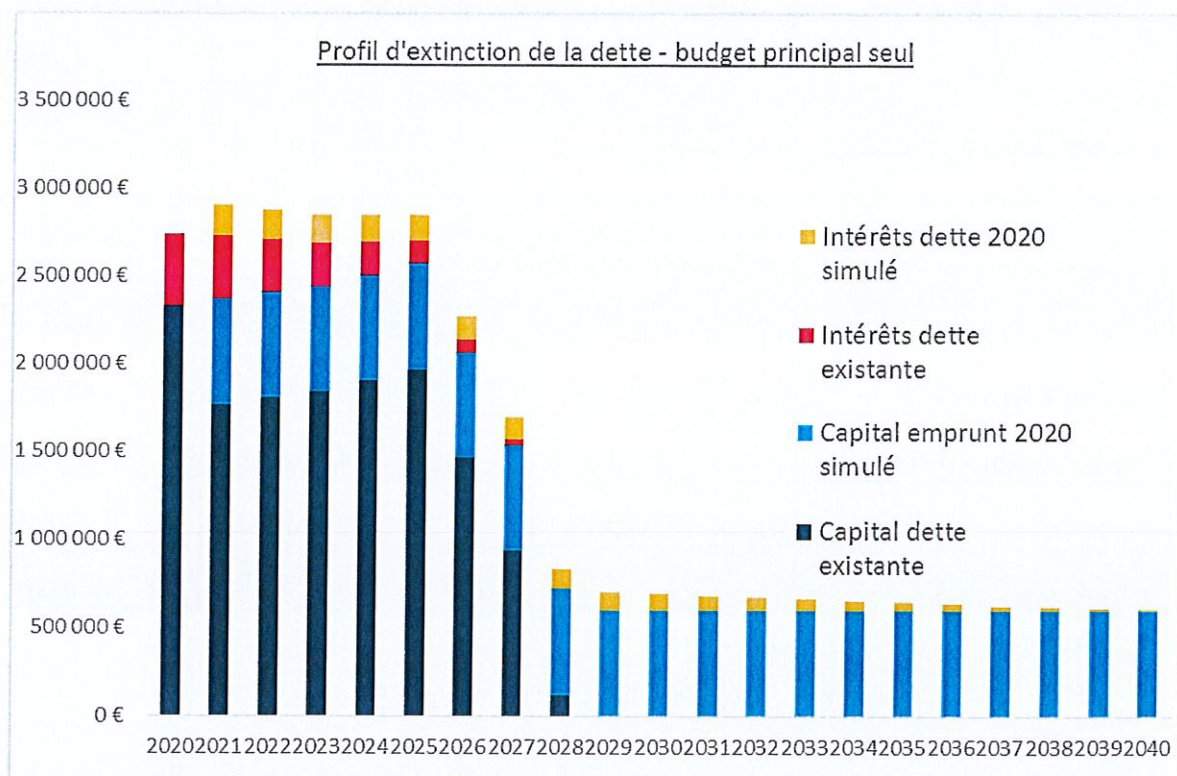
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	7 918 987 €	66,92%	4,72%
Variable	3 914 924 €	33,08%	0,00%
Ensemble des risques	11 833 912 €	100,00%	3,16%

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31/12/2020

Prêteur	GRD	% du GRD
CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 505 753 €	46,53%
FINAMUR	2 834 165 €	23,95%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	2 565 631 €	21,68%
DEXIA CL	928 363 €	7,84%
Ensemble des prêteurs	11 833 912 €	100,00%

En ce qui concerne le budget principal, l'encours consolidé au 31/12/2020 s'établira à 11,9 M€. Le

profil d'extinction inclue un emprunt simulé d'un montant de 12 M€ figurant au budget 2020. Son amortissement est évalué sur la base d'un emprunt à taux fixe, sur 20 ans au taux de 1,5% par an.



a) Budget annexe du service public de distribution de l'eau potable

Exposition au risque de taux de l'encours de dette existant au 31/12/2020

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	2 595 095 €	100,00%	3,88%
Ensemble des risques	2 595 095 €	100,00%	3,88%

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31/12/2020

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 635 034 €	63,00%
SOCIETE GENERALE	635 004 €	24,47%
BANQUE POPULAIRE	176 031 €	6,78%
CAISSE D'EPARGNE	149 027 €	5,74%
Ensemble des prêteurs	2 595 095 €	100,00%

b) Budget annexe du service public d'assainissement

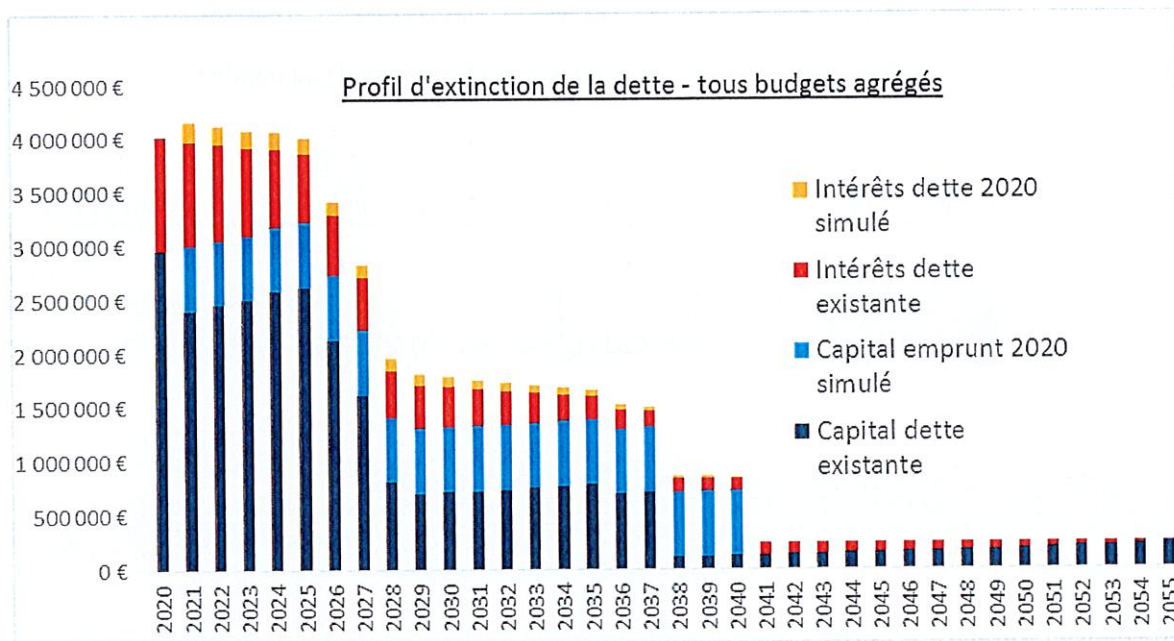
Exposition au risque de taux de l'encours de dette existant au 31/12/2020

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	12 267 285 €	100,00%	4,29%
Ensemble des risques	12 267 285 €	100,00%	4,29%

Exposition au risque de taux de l'encours de dette existant au 31/12/2020

Prêteur	CRD	% du CRD
SOCIETE GENERALE	4 992 774 €	40,70%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 370 019 €	35,62%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	2 904 492 €	23,68%
Ensemble des prêteurs	12 267 285 €	100,00%

c) Présentation consolidée du profil d'extinction de la dette



Suite à une discussion, le Conseil communautaire prend acte .



À Châteauroux, le 20 novembre 2020

Le Président,

Gil Avérous